



# WOKRA

Wezembeek-Oppem & Kraainem

Chemin du Moulin 20 - 1970 Wezembeek-Oppem - Tel.: 02 766 18 18

## Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi: 7 - 19h  
Weekend et jours fériés: fermé

## ANPR

112 - appel d'urgence

Fraude - Point de contact

## Conseils de prévention

FAQ - trafic

## ANPR

La zone de police WOKRA réalise actuellement une étude afin de déployer un réseau de vidéosurveillance sur le territoire des communes de Kraainem et Wezembeek-Oppem. Cette étude, qui est notamment motivée par la demande croissante de la population locale qui souhaite voir la mise en place d'un tel système, est également appuyée par les deux bourgmestres concernés.

Dans un premier temps, une étude a été réalisée par la zone de police afin de déterminer quels étaient, pour chaque quartier, les endroits les plus touchés par des faits criminels. Nous nous sommes principalement basés sur deux types de délits significatifs, à savoir, les cambriolages dans les habitations, et tout ce qui a trait à la criminalité automobile. Ces deux types de délits sont souvent

liés et se produisent donc aux mêmes endroits.

L'étude réalisée en interne a permis d'établir qu'avec 16 sites de caméras (1 site comporte 2 caméras ANPR ainsi qu'une caméra d'environnement), nous disposons de moyens suffisants pour créer un effet dissuasif et préventif d'une part, mais également pour tenter d'identifier les auteurs des faits commis et les conduire devant le juge.

Le projet prévoit dès lors huit sites pour Kraainem et huit sites pour Wezembeek-Oppem.

Nous espérons que cette initiative portera ses fruits à terme et qu'elle contribuera efficacement à la lutte contre la criminalité.



La reconnaissance automatique de plaques d'immatriculation est une technique qui a recours à la reconnaissance optique de caractères pour pouvoir déchiffrer les plaques d'immatriculation des véhicules. Cette technique est notamment désignée par l'abréviation anglaise ANPR : **Automatic Number Plate Recognition.**

# 112 - numéro d'urgence

Beaucoup de personnes hésitent encore à contacter les numéros d'urgence 112 ou 101, et c'est bien dommage.

## Qu'est-ce que le 112 ?

Le « 112 » est le numéro d'urgence européen que toute personne des 27 états-membres de l'Union Européenne confrontée à une situation d'urgence peut appeler 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour obtenir une aide immédiate des services d'incendie, d'une équipe médicale ou de la police.

Vous pouvez appeler le numéro 112 depuis un téléphone fixe ou mobile. Le numéro d'urgence européen est gratuit partout.

## Quand appeler le numéro 112 ?

Vous pouvez appeler le 112 ou le 101 si vous avez besoin des services d'incendie, d'une ambulance ou de la police de toute urgence. Pour une situation non urgente, appelez de préférence le service d'incendie local, votre médecin traitant (en dehors de l'horaire de garde des médecins généralistes) ou la police locale.

Il existe également d'autres numéros d'urgence dédiés à des problèmes spécifiques tels que la ligne de prévention du suicide ou le centre Antipoisons.

Voici quelques exemples de situations dans lesquelles vous DEVEZ appeler un numéro d'urgence :

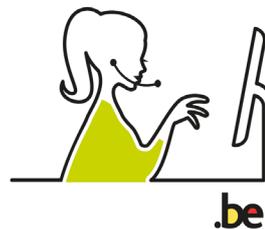
- Un bâtiment, une forêt ou une voiture est en feu ou de la fumée s'échappe d'un immeuble.
- Des personnes sont immobilisées ou coincées et doivent être évacuées d'un immeuble en ruine ou d'une voiture.
- Lors d'un grave accident impliquant des blessés.
- Une personne tente de voler ou d'endommager une voiture.
- Vous êtes témoin ou victime d'une agression ou d'une bagarre.
- Appelez également le numéro 112 si vous constatez qu'une personne est en train de cambrioler une maison ou tente d'entrer chez vous par effraction, ou si vous remarquez une personne suspecte dont le comportement laisse supposer qu'elle va commettre un cambriolage. La centrale enverra notre équipe sur le terrain, à l'adresse que vous lui aurez indiquée.
- Vous êtes témoin d'une tentative de suicide.
- Une personne de votre entourage ou vous-même a perdu connaissance, n'arrête pas de saigner ou s'étouffe.

Que faire si le numéro d'urgence ne fonctionne pas ?

Il existe trois numéros que vous pouvez contacter pour entrer en communication avec la ligne d'urgence. Pour le Brabant Flamand, il s'agit des numéros suivants :

0471512804 - 0471512865 - 0471512877

Consultez le site [112.be](http://112.be) si vous souhaitez des informations complémentaires.



## 1 MENU À OPTION POUR 2 NUMÉROS D'URGENCE



En danger ?

1

112  
101

Appelez un numéro d'urgence et écoutez le message

" Centrale d'urgence.  
Pour l'ambulance ou les pompiers, appuyez sur **1**.  
Pour la police, appuyez sur **2**. "

2

Faites votre choix

- 1 ambulance ou pompiers
- 2 police



Vous serez aidé dans tous les cas, même si vous ne faites pas de choix ou si vous faites un choix erroné.

3

Restez en ligne

Un opérateur vous envoie l'aide dont vous avez besoin.

112  
101



Téléchargez aussi l'app "112 BE" pour joindre immédiatement le service de secours dont vous avez besoin.

[www.112.be](http://www.112.be)



# Point de contact - fraude informatique

Le nombre d'escroqueries à l'aide d'Internet, de fraudes informatiques et de délits apparentés augmente à vue d'œil ces dernières années. Bien que des conseils soient régulièrement prodigués pour combattre et donc éviter ce type de délits, le nombre de faits continue d'augmenter. L'information reste donc le mot d'ordre.

Si vous êtes victime de ce genre de délits ou si vous voulez éviter d'en être victime, nous vous conseillons de consulter le site « safeonweb.be ». Il s'agit d'un site quadrilingue qui expose les différentes formes que prennent ces délits et donne des conseils utiles qui vous aideront sans aucun doute à mieux lutter contre ce type de criminalité.

Safeonweb propose également une application qui vous permettra de rester informé(e) d'une manière simple et rapide. Cette application met en garde contre les cybermenaces et les escroqueries commises via Internet.

**Comment installer l'application Safeonweb ?**  
L'application Safeonweb est disponible gratuitement dans l'App Store pour iOS et dans Google Play Store pour Android.

Si vous avez toutefois été victime d'un tel fait, vous pouvez déclarer celui-ci via le site « [pointdecontact.belgique.be](http://pointdecontact.belgique.be) », une plateforme quadrilingue sur laquelle vous pouvez déclarer les faits.

Vous êtes victime d'une tromperie, d'une arnaque, d'une fraude ou d'une escroquerie, ou vos droits en tant que consommateur ou entreprise n'ont pas été respectés ? Choisissez alors le scénario qui s'applique à votre problème et suivez les étapes successives afin de signaler votre problème aux services compétents.



**Soyez malin.  
Déjouez le phishing.**

**Toujours des infos actualisées dans la poche :**  
**téléchargez l'application Safeonweb**

NE PARTAGEZ JAMAIS VOS DONNÉES PERSONNELLES OU VOS CODES.  
TRANSMETTEZ LES MESSAGES SUSPECTS À [SUSPECT@SAFEONWEB.BE](mailto:SUSPECT@SAFEONWEB.BE)  
PLUS D'INFORMATIONS SUR [WWW.SAFEONWEB.BE](http://WWW.SAFEONWEB.BE)



POINT DE CONTACT

# Conseils de prévention

Cher lecteur,

Les vols de véhicules et de leur contenu ainsi que les cambriolages dans les habitations sont traditionnellement beaucoup plus nombreux durant la période d'octobre à février, également nommée 'période sombre'. Il s'agit également d'un constat récurrent sur le territoire de la zone de police WOKRA. Nos patrouilles sont à pied d'œuvre pour assurer une présence proactive en rue, mais ce n'est pas toujours suffisant. La sécurité n'est plus uniquement l'affaire de la police, mais également de la population avec laquelle nous voulons maintenir une collaboration efficace.

Des conseils de prévention concernant les cambriolages dans les habitations sont disponibles sur le site internet BESAFE. Vous y trouverez de nombreuses informations utiles que nous vous avons déjà communiquées par le passé. Nous répétons les plus importantes :

- Fermez TOUTES les fenêtres et portes en cas d'absence. La simple fermeture de la porte ne suffit pas : vous devez la verrouiller !
- Ne laissez pas des échelles ou d'autres objets traîner dans votre jardin. Ils pourraient être utilisés par les éventuels auteurs pour s'introduire dans votre maison via l'étage qui n'est généralement pas équipé d'un système d'alarme.
- Laissez une source de lumière allumée pendant votre absence. Si vous êtes absent pendant une longue période, achetez une minuterie que vous placerez sur la source de lumière.
- Installez une alarme et si vous en possédez une, utilisez-la !
- Entretenez une bonne entente avec vos voisins proches afin de maintenir le contact social ou devenez membre du partenariat local de prévention (PLP) de votre quartier.
- Ne déposez pas d'emballages à l'extérieur indiquant que vous avez acheté un appareil de valeur. Emmenez-le au parc à conteneurs.
- Prenez rendez-vous avec votre inspecteur de quartier en vue d'une visite. Celui-ci verra avec vous comment sécuriser votre habitation de manière optimale. Il s'agit d'ailleurs d'un service gratuit !



Nous vous donnons d'ores et déjà quelques conseils afin d'éviter le vol de votre véhicule ou de son contenu.

## Top 5 des butins

1. GPS et airbag
2. effets personnels tels qu'une carte d'identité, une carte bancaire, un permis de conduire, un portefeuille
3. ordinateur portable
4. GSM
5. autoradio

Les documents de bord, en particulier le certificat d'immatriculation, constituent également une cible très convoitée. Comme il s'agit d'un document essentiel pour l'identification d'un véhicule, le certificat d'immatriculation peut être utilisé pour vendre une autre voiture volée ou pour commettre une fraude à l'assurance.

## Conseils préventifs

- Stationnez votre voiture de préférence dans un garage ou dans un autre endroit sûr. Choisissez en tout cas un emplacement de parking non isolé et bien éclairé.
- Fermez toujours soigneusement votre voiture : outre les portières, n'oubliez pas de bien fermer les vitres, le toit ouvrant et le coffre. C'est important, car si on dérobe quelque chose dans votre voiture sans commettre d'effraction, cet acte ne sera pas considéré comme un vol aux yeux de l'assurance. De plus, une amende fixe pourra vous être imposée.
- Lorsque vous quittez la voiture, emportez toujours vos documents de bord car ils valent de l'argent pour les criminels.
- Ne laissez jamais votre GPS mobile et son

support dans la voiture. Effacez également la trace de la ventouse sur votre pare-brise. Les voleurs cambriolent votre voiture à la vue d'un GPS et/ou d'un support de GPS et/ou de la trace laissée par la ventouse sur votre vitre dans l'espoir de s'approprier un GPS.

- Désactivez toujours les fonctions Bluetooth et wifi (de votre GPS, ordinateur portable, GSM...) afin que les voleurs potentiels ne puissent pas capter ce signal et ainsi repérer la présence d'objets de valeur.
- Si votre véhicule ne contient pas d'objets de valeur, montrez-le : ouvrez votre boîte à gants et/ou la plage arrière.
- Rangez les objets qui resteront (exceptionnellement) dans la voiture dans le coffre fermé à clé. Mettez l'objet dans le coffre lors de votre départ et non à l'endroit de destination afin qu'un voleur potentiel ne voie pas ces agissements.
- Dressez un inventaire des numéros de série, de la marque et du type de tous vos objets de valeur. Faites de même pour votre GSM, votre ordinateur portable, le numéro IMEI de votre GSM, ... Vu que le numéro de série et le

numéro IMEI sont des numéros uniques, ils permettront à la police, en cas de découverte des biens volés, de retrouver plus facilement leur propriétaire légitime et donc de les lui restituer plus rapidement.

- Ayez recours à un code PIN pour votre GPS. Cette option est souvent prévue, mais n'est pas installée par défaut. Activez cette fonction. En cas de vol, il ne sera pas possible d'utiliser votre GPS sans le code PIN exact.
- Conservez vos clés de voiture (y compris la clé de réserve) chez vous, dans une boîte métallique ou dans un étui disponible dans le commerce. Ceci évitera que les signaux de votre clé de voiture soient captés et utilisés pour voler celle-ci sans faire de bruit.



## Info PLP

Nous remarquons d'une partie de la population beaucoup de mécontentement à propos des messages rédigés uniquement en néerlandais et destinées aux PLP (Partenariat Local de Prévention).

Ceci n'est pas un choix de la zone de police WOKRA mais bien une procédure émanant du dispatching central de la police à Louvain qui est à l'origine de la transmission de ces messages aux PLP.



Contribuez au monde de demain.

Devenez **inspecteur**.  
Postulez sur **jobpol.be**



# Traffic - foire aux questions

Les habitants de la zone nous posent souvent des questions en matière de circulation, plus particulièrement, en ce qui concerne la vitesse/les miroirs/les passages pour piétons...

## Quelle est la différence entre une piste cyclable et une bande cyclable suggérée ?

« Piste cyclable » : partie de la voie publique réservée à la circulation des bicyclettes et des cyclomoteurs à deux roues de classe A par les signaux D7, D9 ou par les marques routières prévues à l'article 74.

La piste cyclable ne fait pas partie de la chaussée.



D7



D9

Une « bande cyclable suggérée » indique la position du cycliste sur la chaussée. Elle comporte une couleur ou un revêtement différent du reste de la chaussée. Cette bande n'est pas une piste cyclable en raison de l'absence des deux lignes parallèles discontinues ou des signaux qui désignent une piste cyclable. Elle se matérialise simplement par une bande colorée sur la chaussée sur laquelle les voitures peuvent également circuler, s'arrêter ou se garer.

## Passages pour piétons dans une zone 30 ?

Dans une zone 30, l'utilisateur faible est Roi. Il n'y a normalement plus lieu de prévoir des passages pour piétons dans une zone 30, mais on envisage bel et bien d'en aménager, sauf dans le cas où ceux-ci s'avèreraient effectivement dangereux pour les piétons/cyclistes d'un point de vue géographique.

## Miroirs

Beaucoup de personnes réclament l'installation d'un miroir à certains carrefours/voies d'accès/...

Les miroirs ne sont plus censés faire partie du paysage routier. Ils rendent en effet souvent une image déformée de la situation et procurent de ce fait un faux sentiment de sécurité. Les distances ne sont pas réalistes et la vitesse est mal évaluée.



### Signal E9b

Stationnement réservé aux motocyclettes, voitures, voitures mixtes et minibus.

En vertu de ce signal, seules les voitures sont autorisées à stationner et pas les camionnettes, les bus pouvant transporter plus de 8 personnes, ni les camions.

## Trottinettes (que faire et ne pas faire ?)

- Les trottinettes qui roulent au pas (6 km/h) sont assimilées à des piétons.
- Les trottinettes dont la vitesse n'excède pas 25 km/h sont assimilées à des cyclistes.
- Les trottinettes dont la vitesse est supérieure à 25 km/h ne sont pas homologuées et ne peuvent pas circuler sur la voie publique, quel que soit l'âge de l'utilisateur !!!
- Aucune place n'est prévue pour transporter des passagers !

